

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 821

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 31, supprimer les mots :

« si le contrat en dispose autrement ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire de la procédure de médiation préalable un recours systématique en matière de résolution des conflits dans le secteur agricole.